



Mesdames, Messieurs les Présidents(es)
des clubs Haut-Normands

Sotheville les Rouen le 8 aout 2017,

Michel Gomez
Président de la LBBHN

Frédérique POLLET
CTS Normandie
Responsable de la formation et de l'emploi des entraîneurs
A

Objet : Formation des entraîneurs 2017-18

Madame, Monsieur le (la) Président(e),

Nous avons le plaisir de vous communiquer ci-après l'offre de formation des entraîneurs au niveau régional pour la saison 2017-2018. Exceptionnellement, du fait du projet de fusion des deux ligues Haute et Basse Normandie inhérente à la réforme territoriale, l'offre de formation sera portée par la ligue de Basse-Normandie, coordonnée par la CTS Frédérique POLLET. Ainsi, des places seront réservées aux stagiaires Hauts-Normands, selon l'ordre d'arrivée des candidatures.

- Les **Journées Annuelles de Pré-Saison (JAPS)**, permettant de revalider les entraîneurs « jeunes », « pré-nationale », et à partir de la prochaine saison les entraîneurs de NF2, NF3, NM3, en remplacement du traditionnel « WEPS ».
- La formation initiale et professionnelle fédérale proposant à nouveau :
 - **L'Animateur mini basket et l'Animateur club**, ainsi que **l'Initiateur** : formations placées sous la responsabilité des Comités Départementaux ; vous renseigner auprès de leur Conseiller Technique Fédéral (CTF) pour connaître les modalités d'inscription et le calendrier.
 - Le **Certificat de Qualification Professionnelle de Technicien Sportif de Basketball, (CQP TSBB)** formation en trois étapes :
 - Présentiel 1 (P1), ancien « Entraîneur Jeune » (EJ).
 - Présentiel 2 (P2), ancien « Entraîneur Régional » (ER), renforcé par le présentiel 3 (P3) comprenant de la formation à distance et de l'alternance.



① Le **Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BP JEPS) spécialité Basketball (diplôme de niveau IV inscrit au RNCP)**

Sous convention tripartite entre la LBBN, l'INFBB, et l'organisme de formation « CRAF2S ».

Ainsi, il vous est proposé une offre de formation complète, initiale et professionnalisante, permettant l'encadrement des différents niveaux régionaux de manière bénévole et/ou professionnelle. Le titre indispensable, reconnu au statut régional de l'entraîneur en 2017, sera le CQP TSBB pour tout entraîneur encadrant des équipes régionales : P1 en jeune et P2/P3 en pré-nationale.

Tout entraîneur non titulaire du CQP TSBB doit s'engager dans une procédure de Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE) afin de l'obtenir.

Dans l'attente de la réception de vos différentes candidatures, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.

Michel GOMEZ

Frédérique POLLET

Président de la Ligue

C.T.S - Formation des cadres





PRESENTATION DE L'OFFRE REGIONALE DE FORMATION 2017-2018

Vous trouverez tous les formulaires d'inscription en fin de document, ou téléchargeables sur le site de la Ligue : www.lbbhn.com.

① Journée Annuelle de Pré-Saison (JAPS) pour les entraîneurs et managers des championnats régionaux « jeunes »

Le samedi **2 septembre 2017** à Pont l'Evêque, de **8h30 à 18h30**, en support du colloque organisé par le club.

➔ **Coût du stage : 35 € par participant pour les Haut-Normands**, comprenant les frais pédagogiques et le repas du midi.

② Journée Annuelle de Pré-saison (JAPS) pour les entraîneurs des championnats régionaux PNH, PNF, NF2, NF3 et NM3

Le **9 septembre 2017** au Havre (AL Aplemont), de **9h à 22h30**, en support du tournoi des Léopards.

➔ **Coût du recyclage : 35 € par participant pour les Haut-Normands**, comprenant les frais pédagogiques, le repas du midi et les entrées aux matches.

③ Formation CQP TSBB - P1 (EJ)

➔ **OBJECTIF** : être capable de construire un entraînement basé sur les fondamentaux collectifs et adapté à l'adolescent (U13-U15).

➔ **VOLUME HORAIRE** : 40 heures, réparties sur 3 stages de 2 jours

➔ **CONDITIONS D'INSCRIPTION** :

- Etre titulaire du PSC1 ou équivalent (1^{er} secours)
- Etre titulaire du diplôme Initiateur ou justifier d'une pratique de 100 heures et d'une expérience d'encadrement de 300 heures



➔ PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- Fiche d'inscription jointe à ce courrier
 - Photocopie diplôme PSC1 ou équivalent
 - Photocopie diplôme Initiateur
- OU
- Attestation de pratique du basketball de 100 heures faite par le représentant de la structure
 - Attestation d'une expérience d'encadrement de 300 heures faite par le représentant de la structure

➔ CALENDRIER :

- **Module 1** : les **21 et 22 octobre** 2017
- **Module 2** : les **17 et 18 février** 2018
- **Module 3** : les **31 mars et 1^{er} avril** 2018
- **Evaluations** :
 - **samedi 21 avril 2018** à la Ligue de Basse-Normandie pour les épreuves « Oral » et « Démonstration commentée/Pratique » ;
 - plus une date choisie par les candidats pour l'épreuve « Pédagogique », sur des entraînements en club, à partir de mars et **avant le 15 mai 2017 (date limite)**.

➔ COÛT DE LA FORMATION :

- **250 € par participant pour les Haut-Normands**

➔ **Formation CQP TSBB P2 (ER) et P3**

➔ OBJECTIF : être capable de diriger le projet sportif d'une équipe sur une saison, avec pour base une planification et une programmation technico-tactique, adapté à un public sénior (jusqu'en NF2 et NM3).

➔ VOLUME HORAIRE :

- **P2** : 45 heures, réparties sur 2 stages de 3 jours
- **P3** : 3 temps de formation
 - Formation ouverte à distance (FOAD) : 35 heures sur une plateforme internet
 - Appropriation des contenus FOAD et suivi du projet à rendre en fin de saison : 30 heures réparties sur 2 stages d'1 jour et demi
 - Alternance : 105 heures de pratique en structure accompagnée d'un tuteur

➔ CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Uniquement pour les candidats titulaires du P1 attesté par la FFBB ; les candidats titulaires seulement de l'EJ devront passer en jury national CQP pour le faire valider P1.
- Possibilité de s'inscrire pour le **P2 et le P3 sur la même année ou de l'étaler sur 2 années**



⇒ PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- Fiche d'inscription jointe à ce courrier
- Photocopie de l'attestation de validation du présentiel 1, fourni par la FFBB

⇒ CALENDRIER :

- **P2 :**
 - **Module 1 :** du vendredi **27 au dimanche 29 octobre 2017**
 - **Module 2 :** du vendredi **2 au dimanche 4 mars 2018**
- **P3 :**
 - 2 modules **FOAD** à réaliser librement **entre septembre 2017 et fin mai 2018**
 - M 1 : le **16 décembre 2017**
 - M 2 : date à définir courant avril en fonction de la disponibilité des stagiaires
 - 105 heures **d'alternance** en structure à réaliser entre **septembre 2017 et fin mai 2018 au plus tard**
- **Evaluations :**
 - **samedi 21 avril 2018** à la Ligue de Basse-Normandie pour les épreuves « Oral » et « Vidéo »
 - plus une date choisie par les candidats pour l'épreuve « Pédagogie et Pratique », sur des entraînements de club à partir de mars et **avant le 15 mai 2018 (date limite)**
 - pour le P3 les candidats ont un projet écrit à fournir **avant le 15 mai 2018 (date limite)**

⇒ COUT DE LA FORMATION :

Pour l'ensemble de la formation P2 - P3 :

- **350 € par participant pour les Haut-Normands** (250 € si seulement P2 ou P3)



Le CQPTSBB n'est obtenu qu'après validation du jury national (branche pro. et FFBB)

Le BP JEPS spécialité Basketball

La deuxième session est en cours, sous convention tripartite entre la LIGUE, l'INFBB, et l'organisme de formation « CRAF2S ». Une troisième promotion sera sélectionnée le 20 juin et le 5 septembre 2017. Les inscriptions sont encore possibles auprès de CRAF2S.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires sur cette offre de formation, contactez Frédérique POLLET Conseiller Technique Sportif, responsable de la formation et de l'emploi des entraîneurs : basket.lrbn.fpollet@orange.fr ; ou l'organisme de formation CRAF2S installé au CSN d'Houlgate pour le BPJEPS.



📌 Conditions d'inscription, de participation et d'évaluation pour l'ensemble de l'offre de formation JAPS et CQP TSBB

➡ Article 1

Seuls les entraîneurs ayant participé à la JAPS du niveau de l'équipe sur laquelle ils sont engagés, seront autorisés à l'encadrer.

Seuls les entraîneurs, ayant suivi **la formation dans son intégralité, pourront être évalués**. Ils doivent donc prendre leurs dispositions pour être disponibles aux dates communiquées, et se faire remplacer en cas de match programmé en même temps que les formations.

➡ Article 2

Les inscriptions sont enregistrées à concurrence des places disponibles et dans l'ordre de réception des demandes. Il n'est pas réservé de place par téléphone.

Chaque inscription doit être individualisée.

Toute demande d'inscription sera retenue que si elle est :

- Établie sur l'imprimé spécial (document joint) comportant tous les renseignements nécessaires écrits de façon nette et lisible, signé du président du club.
- Accompagné d'une photo d'identité, et du montant des droits d'inscription.

➡ Article 3

Les demandes d'inscription doivent parvenir au siège de la Ligue de Basket-Ball de Basse-Normandie aux dates indiquées sur les formulaires joints.

➡ Article 4

Le CTS responsable de la Formation des Cadres se réserve le droit d'éliminer les candidatures ne présentant pas les garanties nécessaires.

➡ Article 5

Le montant du droit d'inscription peut être réglé par chèque bancaire à l'ordre de la Ligue, une facture « acquittée » sera transmise ; à défaut, une facture « à payer » sera envoyée.

Les droits d'inscription comprennent :

- L'hébergement et la restauration
- Les frais administratifs, pédagogiques et de documentation du ou des stages et de l'évaluation.

➡ Article 6

En cas de désistement ou d'annulation, obligation de prévenir la Ligue de Basket-Ball de Basse Normandie par courrier.

50 % du prix de la formation sera acquis à la LBBBN pour désistement intervenant moins de 14 jours avant l'ouverture de la formation (1er jour de la 1ère session). La totalité du prix restera à la LBBBN en cas d'absence le jour du début de la formation (1er jour de la 1ère session).

